

La valorisation des paysages culturels antiques.

Les parcs culturels

avec la collaboration de G. Tiologos, N. Evelpidou et A. Vassilopoulos

Les cadastres anciens constituent un aspect du patrimoine paysager méditerranéen, un paysage qui change sans cesse provoquant ainsi la perte d'une partie de notre mémoire collective. Historiens, archéologues, géographes, anthropologues... nous avons une responsabilité dans sa préservation et sa valorisation. Nous présentons ici quelques aspects d'une démarche qui cherche à établir des rapports solides entre la recherche historico-archéologique et la mise en valeur, démarche qui doit, à notre avis, guider l'exploitation tou-

ristique du patrimoine culturel, plus précisément archéologique. Nous nous intéressons au territoire, au territoire ancien et aux territoires actuels et nous ne voulons pas perdre cette échelle comme espace de travail et d'aménagement. Les parcs culturels sont un outil bien adapté à nos objectifs et le parc archéologique est ainsi envisagé comme un type de parc culturel articulé autour de la lecture, de l'aménagement et de la valorisation du patrimoine archéologique.



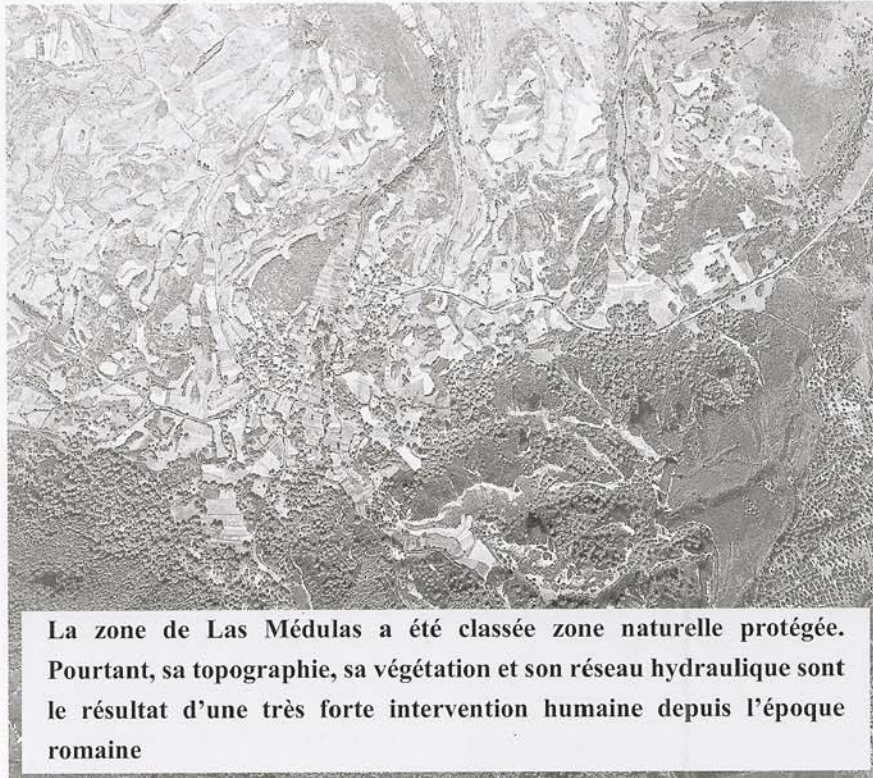
Italica (Séville)
Vestiges de la ville romaine, cultures et village actuel de Santiponce

La plupart des législations européennes ne possèdent pas de définition du parc culturel ou, du moins sa définition n'a pas été formalisée du point de vue législatif. En général les lois séparent très nettement les biens meubles et immeubles et n'arrivent pas à proposer un traitement d'ensemble ; pourtant certains documents essaient de fournir des outils pour articuler une gestion intégrée des biens culturels et de leur contexte d'origine. Certains textes élaborés au sein d'institutions internationales, dont le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, avancent dans ce sens.

PATRIMOINE CULTUREL ET PATRIMOINE NATUREL

D'autre part, la législation et la gestion du patrimoine naturel comptent avec des règlements particuliers et avec une large tradition en Europe, parallèle au développement des lois concernant les biens culturels, mais sans aucun point de convergence. Le traitement des parcs naturels est devenu une référence de base, pourtant il faudra arriver à des propositions originales, qui ne soient pas un décalque direct de celles qui concernent les zones naturelles protégées. Le parc culturel doit être conçu à la croisée

de ces deux trajectoires, par conséquent il faudra établir les points de repère soit au niveau national soit au niveau européen. L'Union Européenne peut devenir un cadre adéquat dans la détermination des axes essentiels pour dessiner un programme cadre d'intervention. Prévus à l'échelle européenne, ils doivent s'appuyer sur les besoins existants aux différentes échelles territoriales, pour coordonner et stimuler la dynamique entre le niveau local et le niveau international.



La zone de Las Médulas a été classée zone naturelle protégée. Pourtant, sa topographie, sa végétation et son réseau hydraulique sont le résultat d'une très forte intervention humaine depuis l'époque romaine

Le cadre du parc culturel pourra garantir la gestion et la rentabilisation du très important patrimoine culturel européen et faciliter une programmation et une sélection pour l'ensemble de l'Europe. Les expériences nées de la mise en valeur du patrimoine archéologique fournissent un excellent point de départ pour la réflexion sur les parcs. Elles ont déjà abouti à plusieurs constats :

- La prise en compte globale d'une unité organique vivante, alliant espaces urbains et espaces ruraux, a permis de définir un territoire qui doit être - au delà de chaque cas particu-

lier et de ses exigences propres - cohérent, limité et maîtrisable.

- La mise en valeur patrimoniale - pour atteindre les objectifs de contenu indispensables aujourd'hui -, doit être directement articulée aux avancées de la recherche, conçue comme une forme de projection sociale.

- L'alliance entre interventions patrimoniales et recherches programmées pourrait constituer une dimension stratégique des parcs culturels dans le développement de nouvelles modalités d'accès à la

culture, de formation aux métiers d'un nouveau tourisme dont la dimension culturelle doit contribuer de façon majeure à créer le label de qualité exigible.

L'objectif final de la mise en valeur des parcs archéologiques ne doit pas être éloigné des objectifs de la recherche, qui, à notre avis, doit aussi ouvrir sur des formes nouvelles d'appropriation sociale. Le parc doit répondre aux besoins d'organiser les interventions patrimoniales à partir de recherches programmées : voilà une alliance absolument nécessaire.

LES CRITÈRES

Nous proposons une série de points de repère larges et valides pour les différents types de parcs culturels. La mise en valeur exige une sélection, et ce choix doit être réglé selon des critères clairs et souples à la fois, indispensables pour mettre en valeur une partie du riche patrimoine culturel européen

I) LA RÉPRESENTATIVITÉ DE LA ZONE :

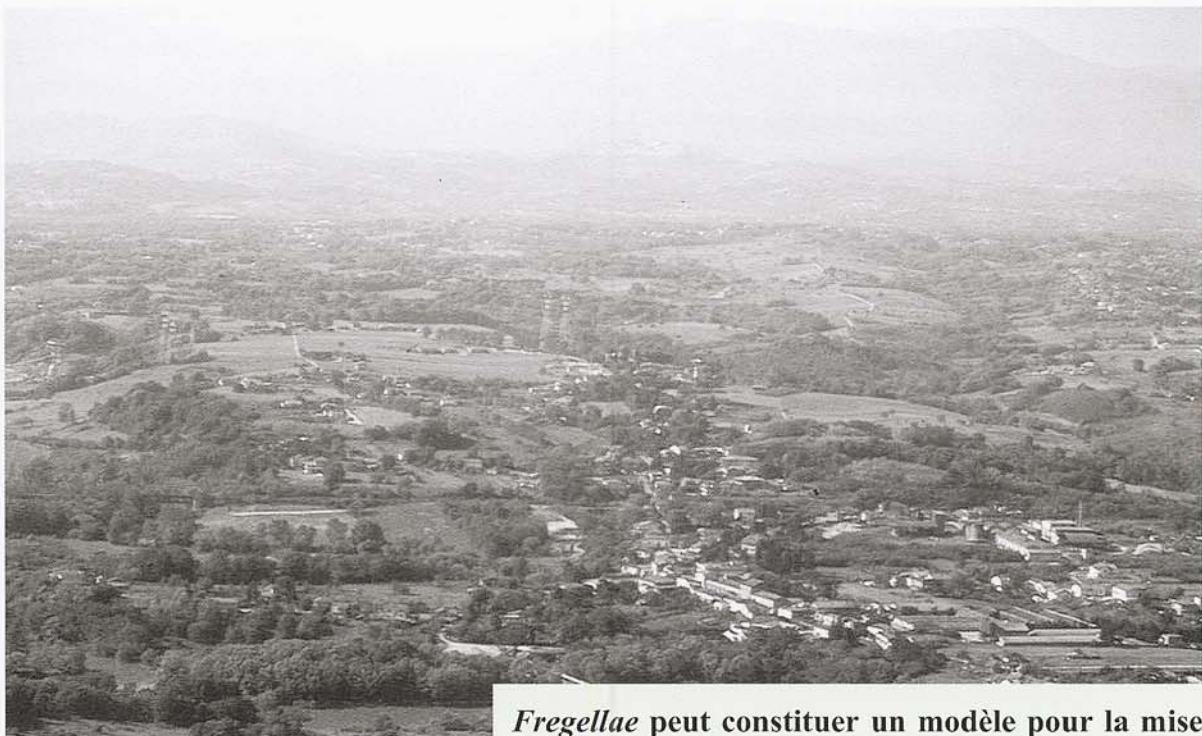
LE PARC DOIT ÊTRE CAPABLE DE SYNTHÉTISER DES RÉALITÉS CULTURELLES. IL DOIT ÊTRE UN EXEMPLE SIGNIFICATIF D'UNE RÉALITÉ CULTURELLE PLUS LARGE (HISTORIQUE, ANTHROPOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE, ETC.)

II) LA COHÉRENCE DE L'ESPACE :

LE PARC DOIT AVOIR UNE COHÉRENCE GÉOGRAPHIQUE CONCRÈTE ET PERCEPTIBLE, SURTOUT S'IL S'AGIT D'ESPACES OUVERTS.

III) LA COHÉRENCE THÉMATIQUE :

DES ÉLÉMENTS CENTRAUX DOIVENT ARTICULER LE PARC ET DEVENIR AINSI LES AXES QUI GUIDENT LES VISITES ET LES INFORMATIONS. IL FAUT QU'ILS AIENT LA CAPACITÉ DE FOURNIR UNE LECTURE COMPRÉHENSIVE DE L'ENSEMBLE, D'ARTICULER ET DE HIÉRARCHISER LES ÉLÉMENTS PÉRIPHÉRIQUES.



Fregellae peut constituer un modèle pour la mise en valeur des pôles urbains anciens et de leur territoire

LES CRITÈRES DE L'UNESCO

En 1972 l'UNESCO a adopté la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. C'est à partir de ce texte que l'UNESCO a développé et diffusé ses critères pour

Les biens culturels doivent soit :

- représenter un chef-d'oeuvre du génie créateur humain ;
 - témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
 - apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
 - offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ;
 - constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire qui soit traditionnel et représentatif d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ;
 - être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (critère utilisé uniquement dans des circonstances exceptionnelles ou appliqué concurremment avec d'autres critères).
- L'authenticité du site est également importante, ainsi que sa protection et sa gestion.

la définition et la protection du patrimoine. Ce document fournit les bases pour l'élaboration de la Liste du Patrimoine Mondial.

Les biens naturels doivent soit :

- être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphologiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- représenter des phénomènes naturels ou constituer des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle ;
- contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La protection, la gestion et l'intégrité du site sont également des considérations importantes.

Les **sites mixtes** comportent une combinaison des valeurs naturelles et culturelles. Depuis 1992, des interactions significatives entre les populations et leur environnement naturel sont reconnues en tant que paysages culturels.

(<http://www.unesco.org/whc/nwhc/pages/doc/main.htm> Dossier d'information sur el patrimoine Mondial)

Dans les dernières années plusieurs espaces européens ont été classés comme "**paysages culturels**" ou comme "**biens mixtes**" par l'UNESCO :

- Comme "biens mixtes" : Pyrénées - Mont Perdu (France/ Espagne, 1997), Les Météores et le Mont Athos (Grèce, 1988), Ibiza, biodiversité et culture (Espagne, 1999), Région de Laponie (Suède, 1996)
- Comme "paysages culturels" : Paysage culturel de Hallstatt- Dachstein/Salzkammergut (Autriche, 1997), Paysage culturel de Lednice-Valtice (République Tchèque, 1996), Canton Saint-Emilion (France, 1999), Hortobágy National Park (Hongrie, 1999), Costiera Amalfitana et Portovenere, Cinque Terre, et les îles (Italie 1997), Parc National du Cilento et du Vallo Diano, avec les sites archéologiques de Paestum et Velia, et la Chartreuse de Padoue (Italie, 1998), Kalwaria Zebrzydowska : ensemble architectural maniériste et paysager et parc de pèlerinage (Pologne, 1999), Paysage culturel de Sintra (Portugal, 1995)

LES OBJECTIFS

La mise en oeuvre d'un parc culturel cherche à répondre à certaines demandes sociales fondamentales : que faire, pourquoi, pour qui et comment.

QUE FAIRE?

La sélection des éléments mis en valeur doit être en rapport avec les orientations des recherches qui supportent le projet du parc. C'est le développement de la recherche qui doit donner les clés pour aller au delà de la monumentalité et du pittoresque, et qui doit fournir la capacité d'intégrer des objets culturels diversifiés.

POUR QUI?

Un parc culturel doit répondre aux demandes et aux besoins d'information et de formation de publics différents. Il doit offrir un panel de propositions en fonction de l'âge, de l'origine géographique, culturelle, sociale, et des motivations de la visite.



POURQUOI?

L'objectif de cette opération est la mise en valeur du patrimoine culturel, qui exige impérativement sa conservation et sa tutelle. Ces opérations qui visent à l'appropriation par les visiteurs d'une part originale des richesses, locales et régionales héritées, comme des mutations en cours, sont liées à une conception large du patrimoine culturel, qui dépasse la contemplation des objets et qui en fait une ressource essentielle dans une politique de développement durable.

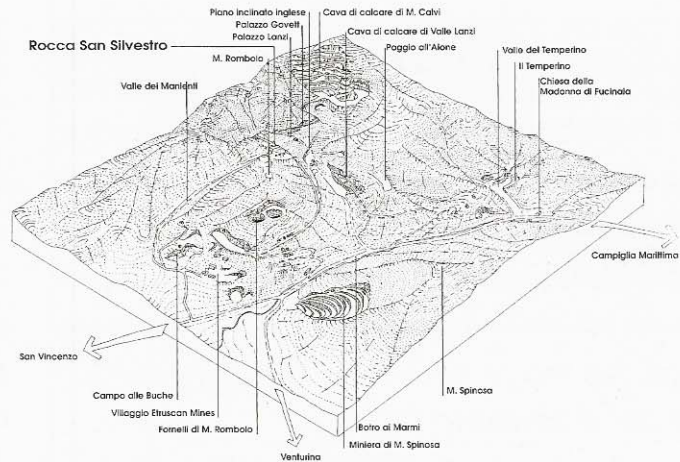
COMMENT LE FAIRE?

Il faut d'abord garantir de bonnes conditions de visite, c'est-à-dire, les accès et la praticabilité des parcours en même temps que divers supports de présentation et de compréhension. Il faut donc envisager une gestion efficace et intégrer une approche fondée sur la communication et la didactique, en mettant en oeuvre les outils des nouvelles technologies de la communication et de l'information.

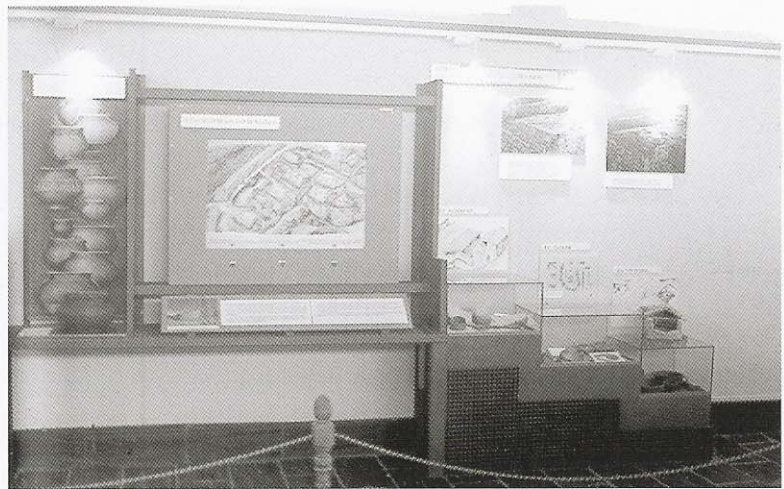


CERTAINES MESURES D'ENSEMBLE PERMETTENT L'AMÉNAGEMENT DES PARCS

Les parcours et les itinéraires doivent offrir plusieurs alternatives : durées différentes, thèmes concrets et moyens de transport variés.



Les panneaux d'information peuvent présenter des renseignements à deux niveaux : données générales sur le parc, et informations plus précises sur les itinéraires et parcours proposés. Ils doivent fournir des interprétations lisibles de ce qu'on doit voir.



Les centres d'accueil et d'information des parcs doivent être conçus selon des critères spécifiques et attractifs ; ils ne remplacent pas la visite du parc. Ces points de rencontre doivent fournir les moyens pour organiser la visite de son choix et pour mémoriser le parc, notamment :

- panneaux, dépliants, livres, CDRom
- panorama, audiovisuels, bornes interactives...
- sélection de visites guidées
- informations complémentaires sur les capacités d'accueil dans le parc et à la périphérie



LA DIVERSITÉ DES PARCS

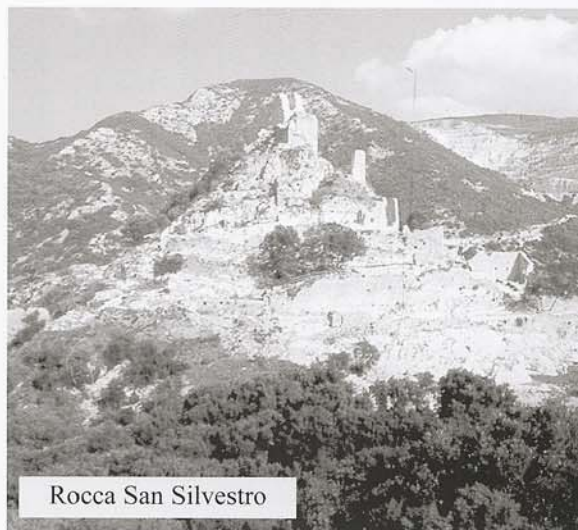
Les parcs culturels en Europe présentent un éventail de problèmes, de structures et de solutions multiples qui fournissent des points de repère valides.

Les parcs où la référence centrale est un site archéologique



Numancia

Les parcs où la référence centrale est une activité historique

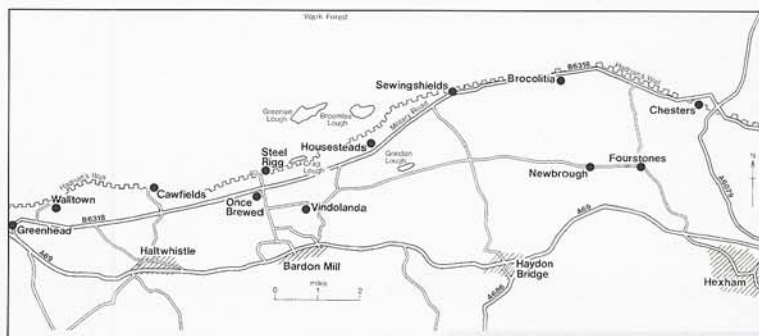


Rocca San Silvestro

Les parcs où la référence centrale est un itinéraire archéologique



Via Appia Antica



Hadrian's Wall Area



Torralba. Menorca

Les parcs où la référence centrale est un ensemble de sites archéologiques

Les parcs où la référence centrale est une création artistique



Cueva de La Saltadora, Valltorta
(*Corpus de Pintura Rupestre Levantina del Dpto. de Prehistoria. IH, CSIC*)



Barranco de la Valltorta
Cuevas de Vinromá, Castellón
(*Corpus de Pintura Rupestre Levantina del Dpto. de Prehistoria. IH, CSIC*)

Le choix d'une référence centrale pour ce classement n'implique pas du tout une exclusivité. La plupart des parcs culturels sont en fait "mixtes". D'autres références centrales sont aussi possibles, par exemple des éléments symboliques.

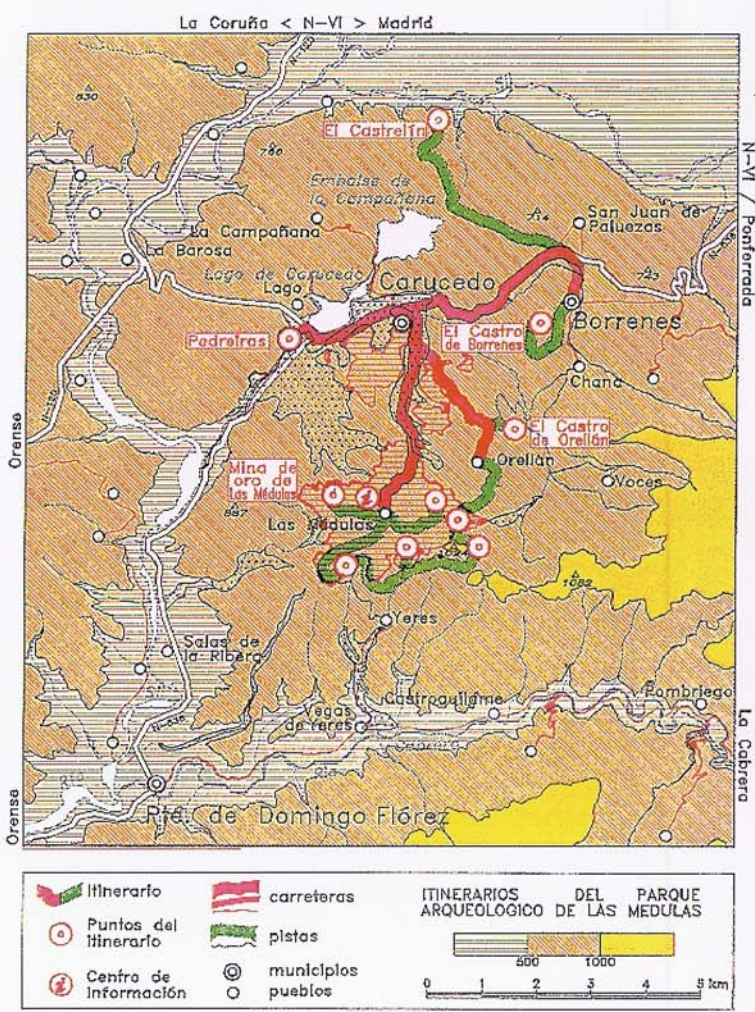
LAS MÉDULAS : UN PARC À PARTIR D'UNE ZONE ARCHÉOLOGIQUE

L'exploitation des gisements d'or du Nord-Ouest de la Péninsule Ibérique à l'époque romaine a provoqué des changements dans les paysages depuis le début des travaux jusqu'à aujourd'hui. La zone archéologique de Las Médulas est représentative de ces processus historiques et elle fournit les éléments nécessaires pour les expliquer et pour les comprendre.

Le centre d'accueil rassemble des informations complémentaires qui facilitent la compréhension de la visite : un contexte historique, des reconstructions et des interprétations des données archéologiques. Quatre itinéraires sont proposés et expliqués dans le centre et leurs parcours indiqués sur le terrain



La centralité des anciennes mines d'or a donné au parc un point de repère thématique. Elles offrent un cas exemplaire pour comprendre les caractéristiques géologiques et techniques des chantiers romains



Les diverses étapes de l'exploitation minière sont expliquées sur place. Les schémas permettent de souligner les aspects basiques et de faciliter la lecture des vestiges encore visibles sur le terrain



Sur les sites archéologiques fouillés les panneaux fournissent l'interprétation spatiale et fonctionnelle des structures visibles.

Les sites pré-romains présentent les communautés indigènes peu avant la conquête romaine. Les installations romaines témoignent de l'envergure des changements qui ont eu lieu avec la domination de Rome

L'impact des activités antiques est lisible dans le paysage actuel. Les changements topographiques, environnementaux ou économiques sont aussi indiqués dans le Parc.

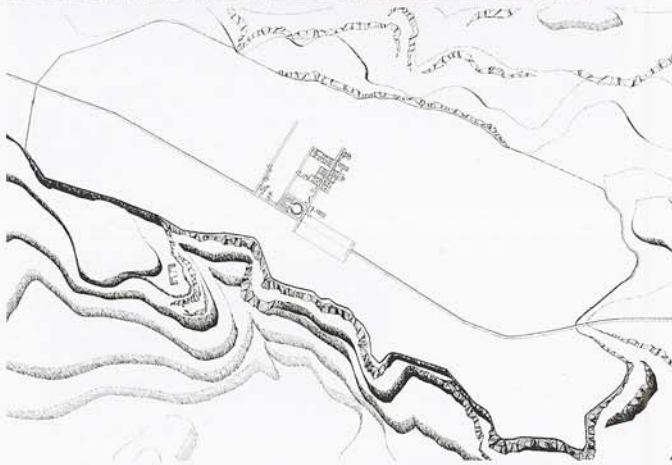
FREGELLAE : UN PARC À PARTIR D'UN SITE

Fregellae était à l'époque républicaine l'une des colonies latines les plus importantes ; son importance historique a stimulé les recherches autour de l'ancienne ville.

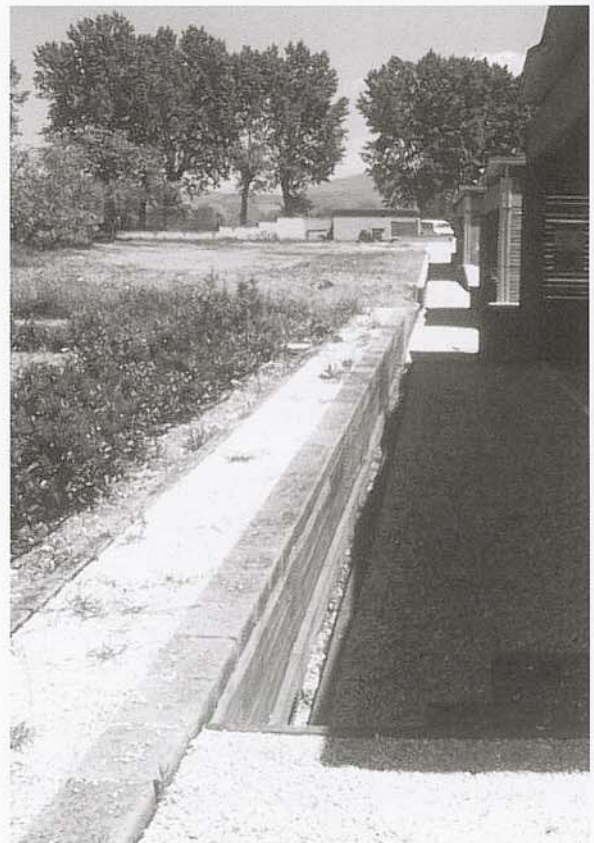
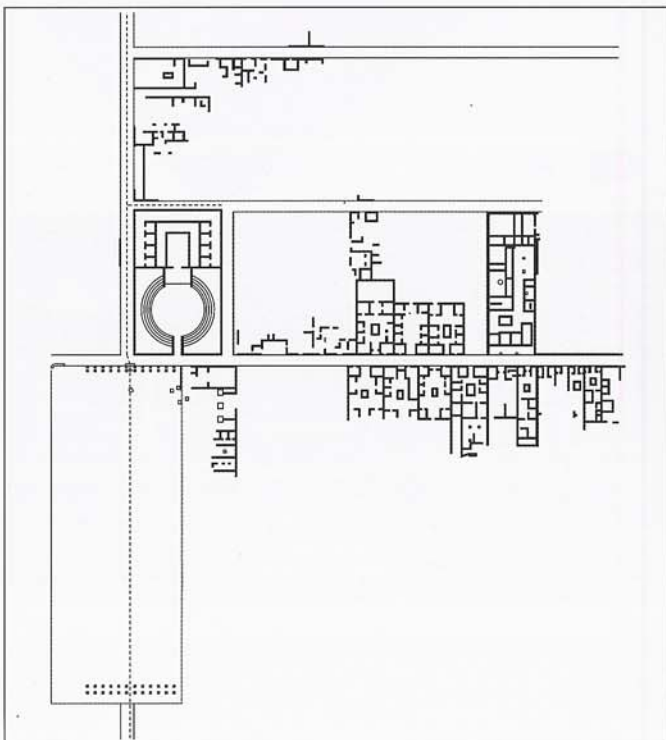


Les fouilles archéologiques fournissent des informations précieuses pour connaître une ville de la République moyenne, qu'on ne connaît qu'en très petit nombre. En plus, *Fregellae* constitue un "champs clos" et très précisément daté (325-128 a. C.).

L'importance historique de l'ensemble rendait nécessaire une mise en valeur adéquate, c'est ainsi que la création d'un parc archéologique a été envisagée pour permettre la visite d'une partie des secteurs fouillés (le quartier près du forum, avec des maisons et les thermes).



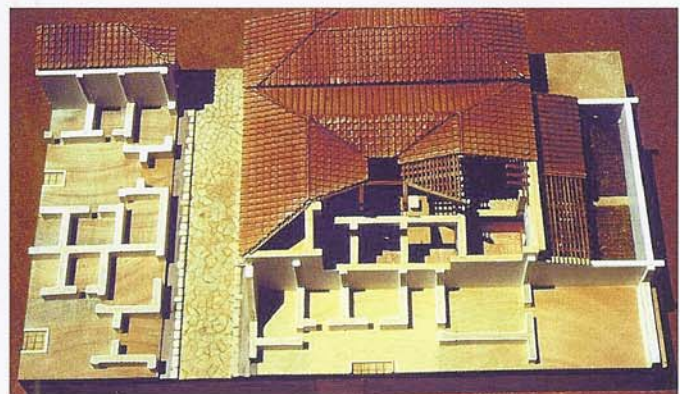
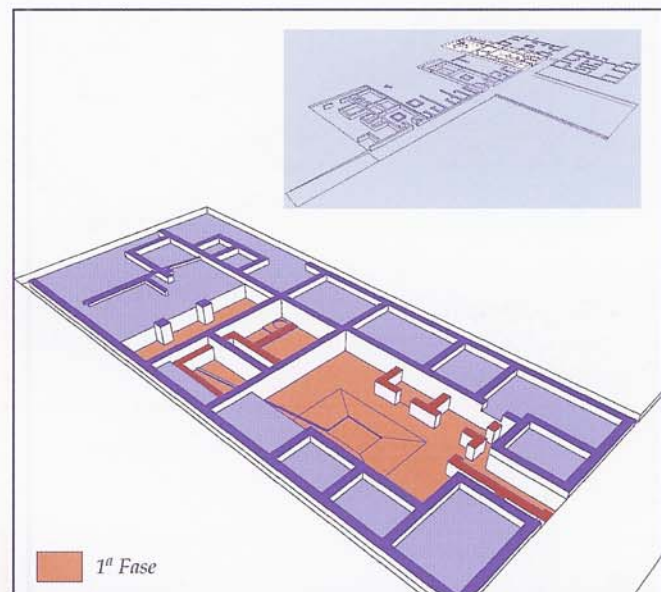
Plan d'ensemble de la ville avec les noyaux topographiques principaux (voies, forum, maisons, thermes, rempart). En bas, le secteur central, et à droite le Parc Archéologique



On peut visiter les *domus* déjà fouillées, tandis que les structures des autres sont marquées sur le terrain, en surface. Une couverture reconstitue le volume original des édifices fouillés dont on ne conserve que les ciments.



L'itinéraire de la visite à l'intérieur de la zone archéologique est indiqué: des panneaux didactiques expliquent l'histoire du site, les rapports avec le territoire et les vestiges archéologiques visibles et invisibles

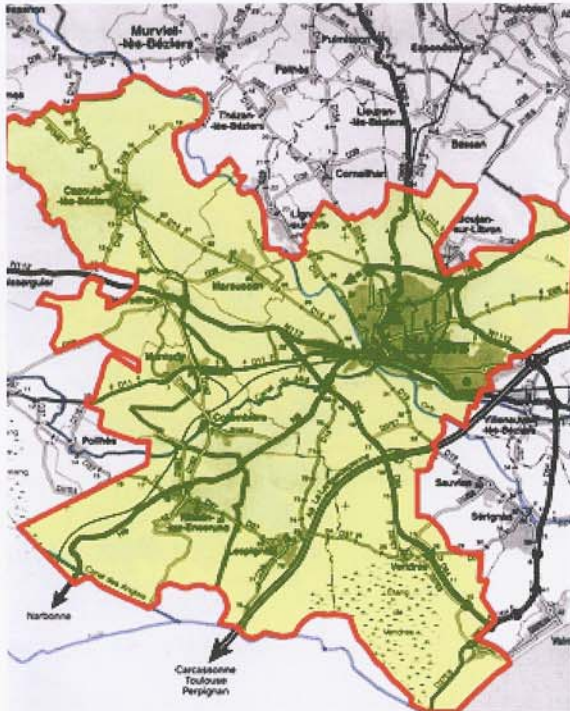


La maison *ad atrio* présente la reconstruction de quelques structures perdues de la *domus* et facilite ainsi la compréhension de l'ensemble de l'édifice

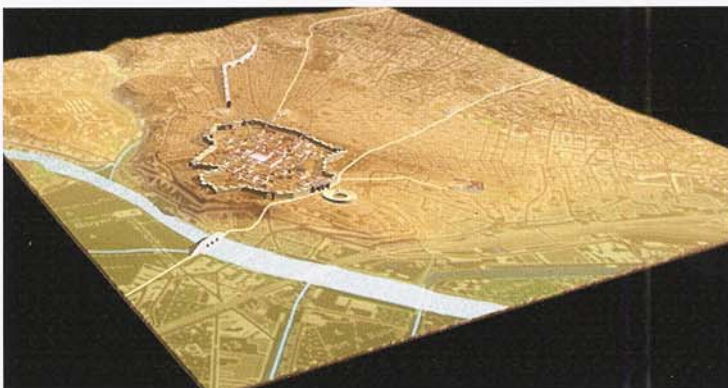
LE PARC CULTUREL DU BITERROIS : UN PARC À PARTIR D'UNE RÉGION

Dans le cadre du Biterrois, le secteur du parc (zone ouverte de 27.000 hectares), situé à l'articulation entre le littoral et les garrigues, a connu une intense occupation et des aménagements anthropiques importants dès l'Antiquité. Il est structuré très tôt autour de grandes voies de

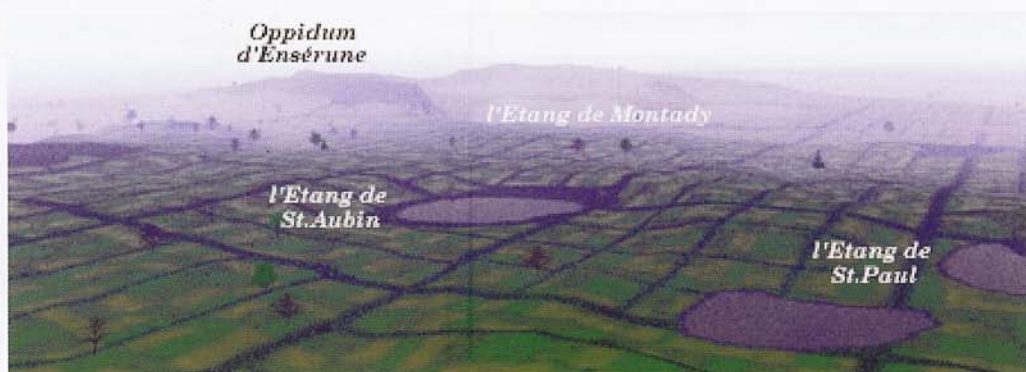
circulation, héracléenne puis domitienne, qui localisent, dans la longue durée, les grands axes - routes, canal du Midi, voie ferrée, autoroute - qui innervent le territoire du parc, dont la vocation agricole, tournée vers l'exportation, s'est affirmée très tôt.



Depuis le Ve siècle avant notre ère, au moins, deux *oppida*-clés - Béziers et Ensérune - ont constitué, avec la zone littorale et les nombreux étangs, les pôles du développement local que Béziers, colonie romaine depuis 36 avant n.è., commande et domine précocement. L'ordre au carré des cadastres romains a assuré l'aménagement des terroirs et laissé des traces, toujours lisibles, dans les paysages.



*Oppidum
d'Ensérune*



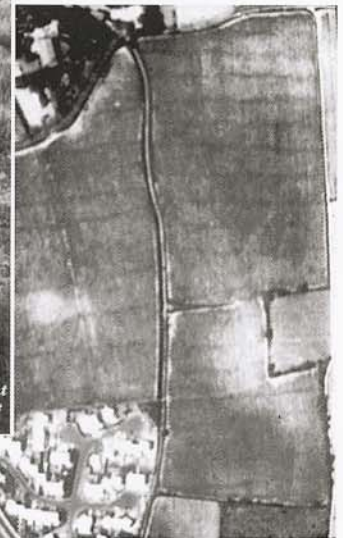
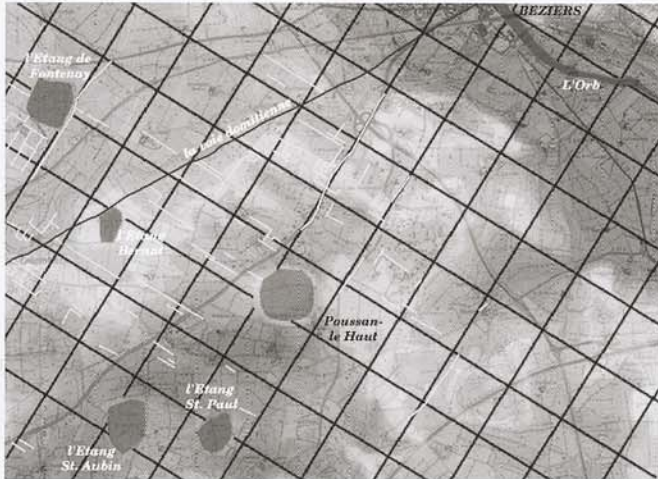
l'Etang de Montady

*l'Etang de
St.Aubin*

*l'Etang de
St.Paul*

L'impact des centuriations et de l'occupation romaine, qui orientent encore de nombreux chemins, a contribué à structurer les campagnes.

La construction des paysages et les modes d'aménagement des terroirs sont expliqués sur des supports multimédia (CDRom, bornes interactives...) dans les centres d'information et seront présentés sur place par des panneaux, le long des parcours, qui permettront de croiser thématiques et périodes historiques



Les voies à ornières marquent l'emplacement d'axes cadastraux. Ici un kardo du cadastre précolonial vers Lespignan.



On connaît le rôle des cadastres romains dans les entreprises de gestion de l'eau, et notamment dans les travaux de drainage et d'assèchement de plusieurs étangs.



De nombreux domaines romains, connus par leur villa, ont exploité les ressources des étangs et des riches terroirs de céréales et de vignes. Ils ont souvent fixé l'habitat et les noms de lieux jusqu'à aujourd'hui.



SANTORIN : UN PARC À PARTIR D'UN COMPLEXE INSULAIRE

Un projet de Parc Culturel vient d'être proposé pour la valorisation de l'île égéenne de Santorin (Thira). Elle offre un riche patrimoine géologique et historico-archéologique dont la mise en valeur permettra de fournir aux visiteurs des instruments pour la compréhension de sa morphogénèse et de l'histoire de l'île.

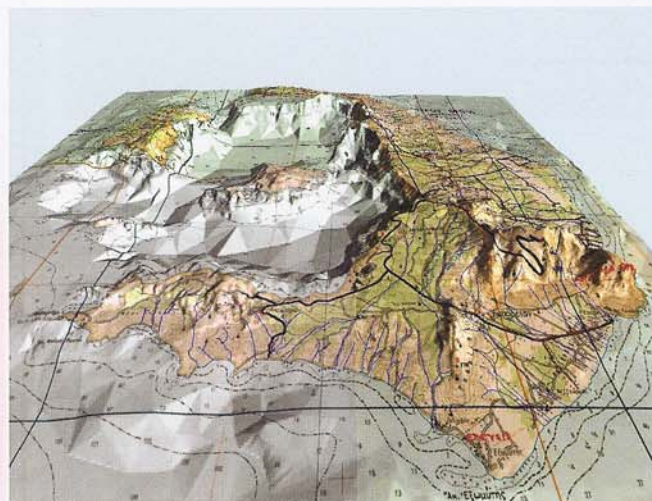
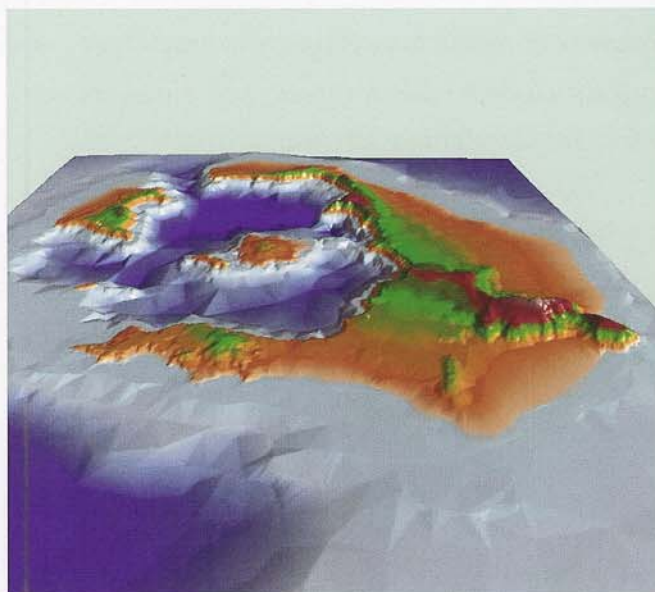
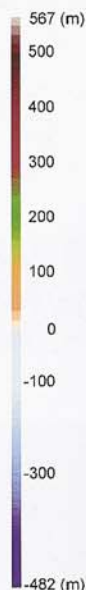
Des épisodes volcaniques et des effondrements ont modelé l'ensemble insulaire dont fait partie Santorin. Les formations géomorphologiques et géologiques de l'île disent la complexité de son évolution qui explique l'état exceptionnel de conservation de son riche patrimoine archéologique.



La caldera

"Le printemps"
Peinture murale à Akrotiri

L'histoire fossilisée et la paléogéographie de l'île, les caractéristiques des éruptions datées depuis le 2e millénaire avant notre ère sont inscrits dans la géologie. Différents aspects du paysage minoen y sont maintenant mieux connus : distribution des monts et des vallées, ligne littorale, superficie émergée. L'île serait passée de 103 km² à 75 aujourd'hui, dont 65 seulement coïncident avec l'île minoenne (30 km ont été ajoutés par des dépôts volcaniques et 48 ont disparu lors de la formation de la caldera)



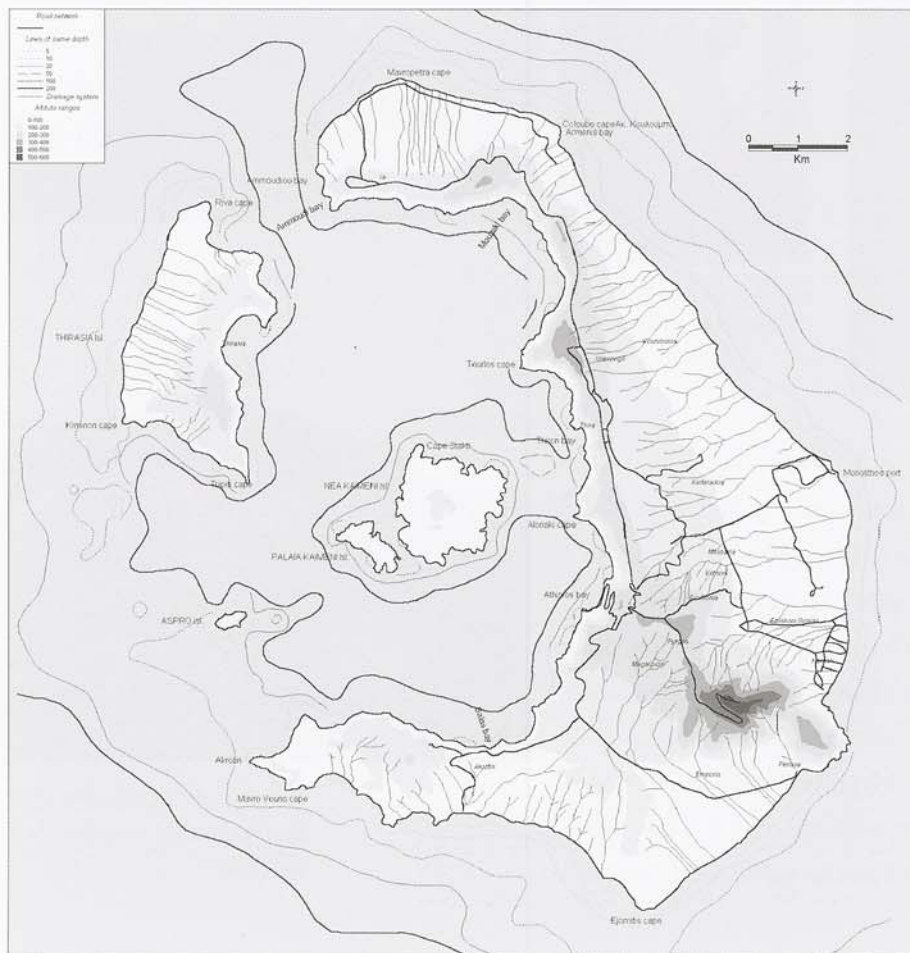
La région "Apano Fira". Les dépôts de tuf sur les roches érodées de la caldera pré-minoenne

L'accumulation des matériaux volcaniques a permis la conservation des sites anciens dont Akrotiri constitue un exemple exceptionnel avec ses édifices à deux et même trois étages, ses ensembles très complets d'objets domestiques, ses éléments décoratifs et ses installations diverses.

Dans le parc de Santorin un choix d'itinéraires croisés permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire naturelle et culturelle de l'île et de mieux apprécier sa beauté naturelle.

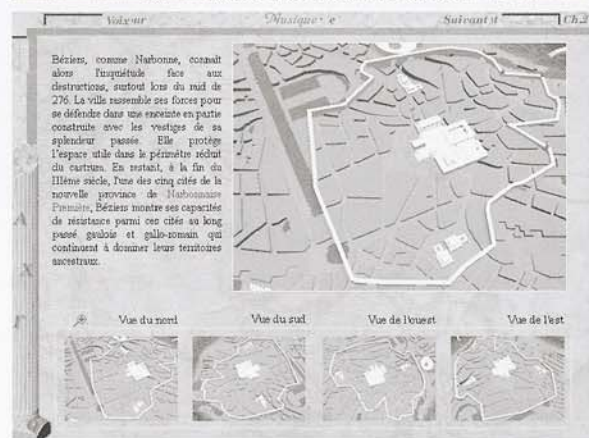
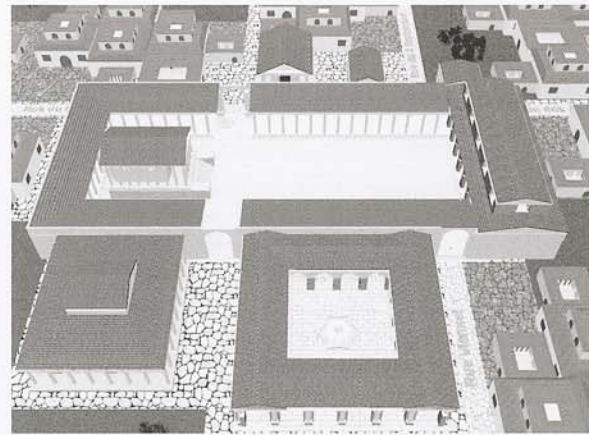


Les dépôts de tuf sur la surface minoenne (marbres du trias) visibles sur le versant Nord du Mont Profitis Ilias (à gauche) et dans la vallée de Perissa à Selada (en bas)



Il faut assurément faire un effort pour trouver des formes nouvelles de communication sur les aspects de l'héritage culturel qu'on veut souligner. Ni les informations ni les moyens ne sont innocents, et leur choix doit devenir une responsabilité collective où les chercheurs doivent prendre une part essentielle dans la symbiose entre tous les acteurs sociaux et administratifs. Bref, il s'avère nécessaire d'assurer une efficacité dans la communication, une interactivité et de supprimer certaines topiques, sans renoncer pour autant à la complexité ni aux multiples faces de la culture. Il faut, donc, faire ressortir de façon synthétique et compréhensible des éléments et des rapports, parfois très subtils, parce que remodelés, intégrés voire en partie enfouis ou totalement disparus.

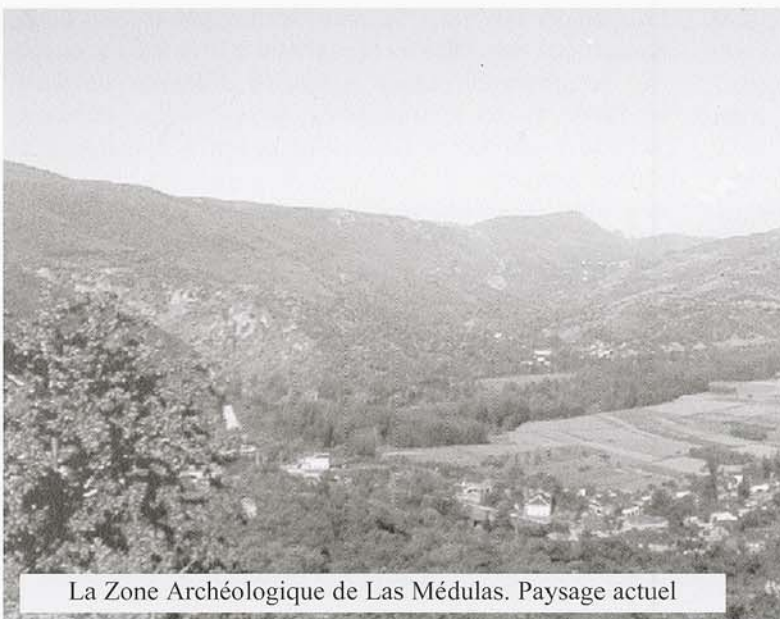
Le parc culturel implique une nouvelle conception de la mise en valeur du patrimoine, différente des propositions classiques des musées et de la "muséalisation" des sites. Un musée ou un site transmet des réalités statiques, fossilisées ; par contre, un parc doit être capable d'intégrer des aspects même très divers, constituant lui même une réalité dynamique. Il doit être aussi capable d'intégrer le présent, voire de proposer des voies possibles d'évolution, en articulant les éléments fossilisés dans un paysage vivant, de conduire le visiteur du territoire actuel au territoire ancien.



Béziers. Le forum restitué et la place actuelle

La rentabilité des parcs doit être abordée à la fois au niveau culturel et au niveau économique et touristique. De ce point de vue ils peuvent devenir un outil exceptionnel pour le développement de certaines régions de l'Europe qui comptent un patrimoine culturel susceptible de devenir leur plus importante ressource.

Un parc doit apporter des moyens nouveaux pour faire face aux problèmes de l'accès élargi à la culture, d'appropriation de l'héritage commun, ce qui implique de nouvelles mesures de protection du patrimoine, de sa gestion, pour sa rentabilisation, soit au niveau social et économique, soit au niveau culturel. Outil privilégié pour une autre



La Zone Archéologique de Las Médulas. Paysage actuel

formation et un accès autre à la culture, le parc doit aussi rendre possible l'intégration des diverses échelles temporelles et spatiales. Il doit être capable d'intéresser les visiteurs à la découverte de l'ensemble de la région, et d'établir les liens indispensables entre le passé et le présent, dans la genèse des nouvelles identités. Ainsi le parc culturel peut-il contribuer à la construction d'un développement alternatif durable par



la diversification du tourisme, l'élargissement de la durée et du taux de fréquentation des régions, par la fusion du tourisme vert et du tourisme culturel, c'est-à-dire, par une intégration dynamisée de toutes les ressources et des activités vivantes d'un territoire, indispensables à son développement.

BIBLIOGRAPHIE

- AA.VV, 1993. *Seminario sobre Parques Arqueológicos*, Madrid.
 AA.VV, 1998. "Le fonti, la storia, il territorio", dans F. Coarelli et P. Monti (éds.), *Fregellae*, 1, Rome.
 AMENDOLEA, B. (éd.), 1995. *I siti archeologici. Un problema di musealizzazione all'aperto (Secondo seminario di Studi, Roma, Gennaio 1994)*, Rome.
 CLAVEL-LÉVÊQUE, M., 2000. Le parc culturel du Biterrois : la valorisation du patrimoine européen, dans J. Sagnes (éd.), *Deux siècles de Tourisme en France (XVIIIe-XIXe s.). Actes des XIe Rencontres de Béziers*, Béziers.
 DE ALBENTIS E., 1997, "L'antica Fregellae e il Museo di Ceprano", dans *I Musei del Lazio e il loro territorio*, 2, Rome.
 FRANCOVICH, R. et ZIFFERERO, A., 1999. *Musei e Parchi*

Archeologici. (IX ciclo di lezioni sulla ricerca applicata in archeologia. Certosa di Pontignano, Siena, 15-21 Dicembre 1997), Florence.

- SÁNCHEZ-PALENCIA, F.-J., et alii, 1996 Las zonas arqueológicas como paisajes culturales: el Parque Arqueológico de Las Médulas (León), *Complutum Extra. Homenaje al Profesor Manuel Fernández-Miranda*, 6 (II), 383-403
 SÁNCHEZ-PALENCIA, F.-J., FERNÁNDEZ-POSSE, M^a D., FERNÁNDEZ MANZANO, J. et OREJAS, A., 1999, *La zona arqueológica de Las Médulas (León)*, Ponferrada.

ABSTRACT

Cultural parks are becoming one of the most effective ways of defending and promoting an appreciation of the European cultural heritage, particularly its historical landscapes. A number of specialists, including historians and archaeologists, must play an important role in their conception.

Although national legislation has not established a specific legal framework for cultural parks, international institutions such as UNESCO have proposed some good guidelines.

Criteria and objectives must be defined with sufficient flexibility so that they can be used for managing and protecting very different parks.

COST is developing various cultural park projects, the basic guidelines for which are discussed in this report on Las Médulas (Spain), Fregellae (Italy), Béziers (France) and Santorini (Greece).

RESUMEN

Los parques culturales se están convirtiendo en uno de los mecanismos más eficaces para articular la defensa y promoción del patrimonio cultural europeo, y en especial sus paisajes históricos. En su concepción, los diversos especialistas, incluidos historiadores y arqueólogos, han de desempeñar un papel importante.

Pese a que a nivel nacional las legislaciones no contemplan el parque como figura legal, instituciones internacionales como la UNESCO proponen algunas direcciones de trabajo interesantes.

Los criterios y los objetivos han de ser definidos con la suficiente flexibilidad como para ser útiles en la gestión y protección de parques muy diversos.

En el seno de la acción COST se desarrollan varios proyectos de parques culturales, cuyas directrices esenciales son recogidas en este dossier para los casos de Las Médulas (España), Fregellae (Italia), Béziers (Francia) y Santorini (Grecia).